

CONDITIONS GÉNÉRALES

Généralités

- Les conditions générales s'appliquent à toutes les offres et à tous les contrats.
- Tout client est censé avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les avoir acceptées.
- Les présentes conditions générales de vente sont contraignantes.
- Le client est censé en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité.
- Le client est celui qui a passé la commande, le fournisseur est celui qui a accepté la commande.
- Toute dérogation aux présentes conditions de vente ne peut être faite que par écrit et après approbation des deux parties.
- Les dérogations et les ajouts ne sont contraignants que s'ils ont été expressément convenus par écrit entre les parties.
- L'adaptation ou l'ajout de conditions se fait en concertation entre les deux parties.
- Les modifications des données personnelles et de l'adresse du client doivent être communiquées immédiatement à Vector Equipment par écrit ou par e-mail. Si le Client ne le fait pas, il sera responsable de tout dommage subi par Vector Equipment de ce fait.

Facturation/Paiement

- Toutes les factures sont payables sans escompte dans les 30 jours suivant la date de facturation. En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de retard de 3 % par mois à compter de la date d'échéance sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la facture avec un minimum de 25 euros. En cas d'action en justice, le montant brut de la facture sera majoré de 20 %, plus les intérêts. Les frais de justice sont à la charge du client. Le non-paiement d'une facture échue nous dispense de retenir les commandes en cours d'exécution, auquel cas l'acheteur ne peut plus prétendre à la date de livraison garantie par le vendeur.
- A défaut de paiement intégral, les travaux, livraisons, marchandises ou prestations feront l'objet d'une retenue pour les montants dus.
- A défaut de paiement ponctuel d'une facture, toutes les autres créances de Vector Equipment à l'égard du client deviennent immédiatement exigibles.
- Si une facture n'est pas payée à l'échéance et que Vector Equipment a d'autres commandes du même client en cours, Vector Equipment a le droit d'annuler ces commandes ou de cesser son travail, respectivement, sans que le client concerné puisse réclamer une indemnisation.
- Le client est en outre tenu de rembourser à Vector Equipment tous les frais encourus par Vector Equipment pour le recouvrement des montants impayés.
- En cas de retard de paiement, Vector Equipment se réserve le droit de bloquer complètement l'utilisation des services avec effet immédiat.
- Les frais d'expédition ou les frais de transport et d'hébergement sont toujours à charge du Client, sauf accord écrit entre les deux parties.
- Toutes les factures doivent être payées au plus tard 30 jours après réception de la facture au domicile du client.

Vector Equipment
4070 Route de Prayssas
47360 Lacépède, France

Les Prix

- Les offres de prix peuvent être modifiées en raison d'un changement imprévu dans les travaux.
- Tous les prix indiqués par Vector Equipment ainsi que les prix convenus sont uniquement indicatifs.
- Vector Equipment a le droit de modifier ou de compléter ses conditions générales et ses tarifs dans l'intervalle.

Confirmation de la commande

- Les commandes doivent être confirmées par le client par écrit ou par courriel sur la base de l'offre faite.

Délais et livraison

- Le délai de livraison ne commence à courir qu'à partir du moment où le fournisseur est en possession de tous les documents requis.
- Les jours perdus en raison d'un retard d'approbation de la part du client sont ajoutés au délai de livraison.
- En cas de force majeure, le fournisseur n'assume aucune responsabilité et peut annuler tout ou partie de la commande sans conséquences financières.
- Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sauf stipulation contraire expresse dans l'offre, et ne sont pas contraignants. Les retards par rapport aux délais de livraison promis ne peuvent donner lieu à la résiliation du contrat ou à des indemnités de retard.
- Les délais convenus sont prolongés par tout retard du client dans l'apport des éléments nécessaires à Vector Equipment pour mener à bien sa mission ou par un retard dans le paiement du prix convenu.
- Si des livraisons successives sont prévues, chaque livraison doit être considérée séparément comme une convention distincte, de sorte que les événements relatifs à une livraison n'affectent pas une livraison ultérieure.
- Si un client souhaite raccourcir le délai de livraison d'une commande, Vector Equipment a le droit de facturer les coûts plus élevés qui en découlent en sus du prix convenu.

Devis et commandes

- Les offres sont valables pendant 1 mois. Après un mois, l'offre expire et doit être adaptée aux prix actuels, sauf indication contraire.
- Les prix mentionnés dans les offres, les spécifications et/ou les commandes sont ceux en vigueur le jour de l'offre et incluent la TVA, sauf indication contraire.
- Toute commande, qu'elle passe par un formulaire de commande officiel ou qu'elle ait été confirmée par courrier, ou toute commande d'un service sans demande de devis préalable par le client, suppose la connaissance et l'acceptation de nos tarifs, prix et conditions générales de vente par le client et est contraignante.
- Les augmentations de prix ou tout autre coût raisonnablement nécessaire, apparaissant après le moment du devis mais avant le moment de la livraison ou du service, seront facturés par Vector Equipment au client.
- Les devis et spécifications de Vector Equipment sont préparés sur base des instructions données par le client. Toute modification de celles-ci entraîne une révision de prix.

info@vector-equipment.fr
+33 07 88 67 69 63

- Les commandes engagent le client à partir de la signature du bon de commande, de la confirmation du devis par écrit ou par courrier, ou par la confirmation de la demande d'un travail ou d'un service particulier par le client par courrier.
- Un nouveau contrat portant sur le même produit et/ou service remplace tous les accords conclus antérieurement.
- Vector Equipment a le droit de refuser ou d'exclure des clients de certains ou de tous les services qu'elle offre.

Annulation de la commande

- En cas de suspension d'une commande par le client après la signature du bon de commande, le client sera tenu de payer à Vector Equipment les frais déjà encourus à titre de dédommagement, majorés de 25%.

Réclamations et responsabilité

- Toute réclamation ou contestation doit être adressée par écrit et par courrier recommandé dans les huit jours de la livraison. Même si le bon de livraison n'est pas signé par le client, ce délai de huit jours commence à courir immédiatement après la livraison.
- L'utilisation partielle des articles livrés fait également courir ce délai.
- Les matériaux livrés et confiés, quels qu'ils soient, restent sous la responsabilité du client.
- Le fournisseur ne peut être tenu responsable de la perte ou de l'endommagement de ces biens.
- En cas de force majeure, le fournisseur n'assume aucune responsabilité et peut annuler tout ou partie de la commande sans conséquences financières.
- Si le client estime que les frais facturés sont incorrects, il peut notifier sa contestation à Vector Equipment dans les huit jours suivant la date de la facture. Dès réception de la contestation, Vector Equipment examinera l'exactitude du montant de la facture.
- Toute contestation de la facture doit être notifiée à Vector Equipment par lettre recommandée et clairement motivée dans les huit jours de la réception de la facture.

Conditions de garantie TANA - Standard

- Périodes de garantie
 - o Compacteurs neufs : 12 mois ou 2 000 heures, selon la première éventualité.
 - o Cribles neufs : 12 mois ou 1 500 heures, selon la première éventualité.
 - o Broyeurs neufs : 12 mois ou 1 500 heures, selon la première éventualité.
- Responsabilités de TANA Oy
 - o Si un défaut de matériau ou de fabrication est constaté pendant la période de garantie, TANA Oy s'engage à
 - o Fournir des pièces neuves, remises en état ou réparées approuvées pour remédier au défaut.
 - o Rembourser la main d'œuvre nécessaire à la réparation.
 - o Remplacer l'huile, les filtres, le liquide de refroidissement et autres consommables liés au défaut.

Vector Equipment
4070 Route de Prayssas
47360 Lacépède, France

- Responsabilités de l'utilisateur
 - o L'utilisateur doit
 - o Utiliser et entretenir la machine correctement, conformément aux prescriptions.
 - o Utiliser les pièces de rechange et d'entretien originales de TANA Oy.
 - o Effectuer l'entretien et remplacer les pièces d'usure.
 - o Signaler les dysfonctionnements en temps voulu et mettre la machine à disposition pour réparation.
 - o Fournir une assistance à TANA Oy et au concessionnaire pour les diagnostics et donner accès aux données électroniques.
 - o Mettre la machine à la disposition du concessionnaire pour une inspection et une analyse de l'huile après 1000 heures de fonctionnement ou sur demande.
 - o Déclarer une réclamation au titre de la garantie en temps opportun et rendre la machine immédiatement disponible pour réparation.
 - o Le fonctionnement du système Tana Connect, y compris la connexion, pendant toute la période de garantie.
 - o Prendre en charge les frais d'enquête sur les plaintes, à moins que le problème ne soit causé par un défaut de matériel ou de fabrication de TANA Oy.
 - o La prise en charge de tous les autres coûts non couverts par les responsabilités de TANA.
 - o La prise en charge de toutes les taxes locales, le cas échéant.

- Limitations (ni TANA ni Vector-Equipment ne sont responsables de)
 - o Tout dommage ou perte indirect ou consécutif.
 - o Les dommages causés par des objets étrangers, le vandalisme ou le feu.
 - o L'usure naturelle, la corrosion ou la contamination.
 - o Les frais de transport et de transfert de la machine.
 - o Les défauts dus à la surchauffe ou au gel.
 - o Les défauts dus à une utilisation ou une installation que TANA Oy considère comme inappropriée.
 - o Les défauts causés par des accessoires et des pièces qui ne sont pas vendus ou approuvés par TANA Oy.
 - o Les défauts résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence et/ou d'un stockage ou d'une réparation inappropriée.
 - o Les défauts résultant du retard de l'utilisateur à mettre le produit à disposition pour réparation après avoir signalé un problème éventuel.
 - o Les défauts résultant de réparations ou de modifications non autorisées, et de changements non autorisés des réglages.

Conditions de garantie TANA - Premium

La GARANTIE TANA PREMIUM prolonge la garantie jusqu'à la période convenue dans le contrat de commande. La période de garantie TANA PREMIUM WARRANTY commence lorsque la période de garantie standard de la machine a expiré et se poursuit jusqu'à la fin de la période convenue avec TANA Oy et Vector Equipment. La garantie couvre tous les composants principaux, à l'exception des consommables, des pièces utilisées dans le cadre de l'entretien programmé et des pièces remplacées en raison de l'usure normale.

- Responsabilités de TANA Oy
 - o Si un défaut de matériau ou de fabrication est constaté pendant la période de garantie, TANA Oy :
 - o Fournir des pièces neuves, remises en état ou réparées approuvées pour remédier au défaut.
 - o Remplacer l'huile, les filtres, le liquide de refroidissement et autres consommables liés au défaut.

- Responsabilités de l'utilisateur
 - o Effectuer l'entretien conformément au programme d'entretien de TANA Oy.
 - o Effectuer l'entretien nécessaire et remplacer les pièces dues à l'usure normale.
 - o N'utiliser que des pièces de rechange et d'entretien d'origine fournies par TANA Oy, et ne faire appel qu'à un prestataire de services TANA agréé pour l'entretien et les réparations.
 - o Utiliser des lubrifiants et des carburants appropriés, conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien.

info@vector-equipment.fr
+33 07 88 67 69 63



- o Mettre la machine à disposition pour l'inspection du distributeur et l'analyse de l'huile sur demande.
- o Signaler rapidement une réclamation au titre de la garantie et mettre immédiatement la machine à disposition pour réparation.
- o Fournir à TANA Oy et au concessionnaire local de TANA Oy l'accès à toutes les données stockées électroniquement et aider TANA Oy, le concessionnaire de TANA Oy ou un prestataire de services agréé par TANA Oy à effectuer un dépannage en ligne.
- o Prendre en charge tous les autres coûts non couverts par la section « Responsabilités de TANA Oy ».
- o Payer toutes les taxes locales et tous les droits de douane, le cas échéant.
- o Prendre en charge les frais d'examen des réclamations, sauf si le problème est dû à un défaut de matériel ou de fabrication de TANA Oy.
- o Assurer le fonctionnement du système Tana Connect / ProTrack, y compris la connexion, pendant toute la période de garantie.
- o La négligence de l'une des responsabilités de l'utilisateur peut entraîner l'annulation ou la limitation de la garantie.

- Limitations (ni TANA ni Vector Equipment ne sont responsables)
- o Tout dommage ou perte indirect ou consécutif.
- o Les dommages causés par des objets étrangers, le vandalisme ou le feu.
- o L'usure naturelle, la corrosion ou la contamination.
- o Les frais de transport et de transfert de la machine.
- o Les défauts dus à la surchauffe ou au gel.
- o Les défauts dus à une utilisation ou une installation que TANA Oy considère comme inappropriée.
- o Les défauts causés par des accessoires et des pièces qui ne sont pas vendus ou approuvés par TANA Oy.
- o Les défauts résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence et/ou d'un stockage ou d'une réparation inappropriés.
- o Les défauts résultant du retard de l'utilisateur à mettre le produit à disposition pour réparation après avoir signalé un problème éventuel.
- o Les défauts résultant de réparations ou de modifications non autorisées, et de changements non autorisés des réglages.

La défaillance des composants suivants est généralement considérée comme résultant d'une usure normale ou d'une mauvaise utilisation :

- Pièces utilisées dans les kits d'entretien périodique
- Fluides
- Clé USB
- Batteries, ampoules et fusibles
- Filtres, courroies, tendeurs de courroie et poulies
- Pneus et galets de chenille
- Rouleaux, courroies et tambours de convoyeur
- Couteaux de rotor de broyeur, contre-couteaux interchangeables et contre-couteaux fixés
 - Surfaces de rotor de broyeur, selles de rotor ou porte-couteaux de rotor
- Tambours de compacteur et racleurs
- Disques de crible
- Tambours de crible